

## **DELIBERATION N°20100042 DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 10 mai 2010**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 30 avril 2010 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 représentés, savoir :

#### **ETAIENT PRESENTS :**

- M. Philippe KIZIRIAN, président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; Mme Aimée MURASZKO-SENECHAL (jusqu'à 19 h 15) ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; Mme Catherine MARTINS-BENAMROUCHE ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED, adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Carmen MONTET ; M. Philippe CHOVET ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Francisca MARIE ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Maryse MARTH ; M. Guy VIAL ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 20 h 15) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Hervé REYNAUD ; Mme Salina HEMANI ; M. Olivier SAPET ; Mme Aline ORIOL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Nicole FOREST ; Mme Annick BOYADJIAN ; M. Noël PAUL ; Mme Béatrice COFFY ; M. Régis CADEGROS, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

- M. MOULIN André qui donne pouvoir à M. CUADROS Sauveur.
- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à Mme MARIE Francisca (à partir de 19 h 15).
- Mme MASSARDIER Christiane qui donne pouvoir à M. ROBERT Philippe.
- Mme MEUNIER Marie-Nicole qui donne pouvoir à Mme PASSEL Nicole.
- M. SANLAVILLE Aymeric qui donne pouvoir à M. VIAL Guy (jusqu'à 20 h 15).

#### **SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :**

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON.

-----oooOooo-----

#### **O B J E T :**

<b>ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE CLASSE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - DEMANDE DE SUBVENTIONS</b>
---

## **MME PASSEL NICOLE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Depuis sa restauration en 1978, l'orgue Callinet de l'église Saint-Pierre, classé parmi les monuments historiques, fait l'objet d'un entretien régulier effectué par un facteur d'orgues, en vue de la bonne marche de cet ensemble musical.

Cette prestation est susceptible d'être prise partiellement en charge par la direction régionale des affaires culturelles, sur des crédits du ministère de la culture et par le conseil général de la Loire.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter les aides à laquelle la commune peut prétendre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

### **DECIDE :**

- **de solliciter** auprès de la direction régionale des affaires culturelles et du conseil général de la Loire, des subventions au taux maximal pour le financement des prestations d'entretien de l'orgue de l'église Saint-Pierre.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 2 juin 2010  
Le maire,  
signé : Philippe KIZIRIAN